

SOUS EMBARGO JUSQU'AU LUNDI 19 JANVIER – 22H

[Etude Altares « Défaillances et sauvegardes d'entreprises : 4^e trimestre et bilan 2025】

Près de 70 000 entreprises sont tombées en défaillance en 2025, dont plus de 19 000 sur le 4^e trimestre

« *Un nouveau triste record et des tensions encore très fortes sur les PME et ETI, mais une accalmie semble enfin se dessiner pour 2026* »

Paris, le 20 janvier 2026 | Le groupe Altares – expert historique et référent de l'information sur les entreprises – dévoile aujourd’hui les chiffres des défaillances d'entreprises en France pour le 4^e trimestre et l'ensemble de l'année 2025.

L'année 2025 se conclut sur des seuils de défaillances encore records. Avec 19 024 procédures ouvertes sur le dernier trimestre, le pic des 70 000 défaillances - sauvegardes, redressements et liquidations judiciaires - est quasi atteint. Si la hausse des faillites se poursuit, son rythme ralentit : + 1,7 % au 4ème trimestre contre + 10 % en 2024 et + 38 % en 2023 sur la même période.

Les tensions restent cependant très fortes pour les organisations d'au moins 100 salariés. Le nombre d'ouvertures est au plus haut (236 sur l'année) et continue d'accélérer très fortement (+ 18,6 %). Parmi ces « grandes » défaillances, l'industrie manufacturière et le secteur social sont surreprésentés, concentrant respectivement 21 % et 12 % des ouvertures. Un contexte qui pèse lourdement sur l'emploi. 267 000 salariés et dirigeants voient leur emploi menacé au terme de 2025, soit 11 000 de plus qu'il y a un an. Toutefois plusieurs signaux positifs émergent et laissent entrevoir – sans naïveté – une accalmie pour 2026.

Les signaux positifs et « les bonnes surprises » de ce 4^e trimestre

- Recul des liquidations judiciaires directes ;
- Baisse des défauts des structures de 3 à 99 salariés ;
- Les entreprises de 3 à 10 ans résistent (-0,1 %) ;
- La construction (-8 %) et le transport routier (-16 %) solides, le commerce de détail d'habillement souffle (-1 %) ;
- Les régions Normandie, Hauts de France, Grand-Est, PACA et AURA basculent dans le vert ;
- Le nombre d'emplois menacés se stabilise en fin d'année.

Sur le front des difficultés à l'issue de ce 4^e trimestre

- Record historique des procédures pour un T4 ;
- Une sinistralité en hausse chez les plus petites entreprises et les plus grandes ;
- Les entreprises de plus de 15 ans toujours vulnérables ;
- Les défauts augmentent encore rapidement pour la mécanique industrielle (+68 %), les taxis (+33 %), la viticulture (+18 %), le commerce automobile (+14 %) ou la restauration (+8 %) ;
- Corse, Pays-de-la-Loire et les territoires ultramarins sont fortement dans le rouge.

Thierry Millon, Directeur des études Altares : « L'économie française a évolué en 2025 dans un cadre paradoxal mêlant à la fois une **inflation maîtrisée** et une **croissance atone** avec des **finances publiques sous tension dans un contexte géopolitique compliqué**. Ce cocktail a créé un climat d'incertitude fort pour les entreprises et notamment des PME déjà éprouvées par la hausse des coûts logistiques et énergétiques. Dans ce contexte, les entreprises les plus vulnérables tentent de jouer sur les délais de paiement interentreprises pour pallier des trésoreries qui se contractent. Le retard moyen de paiement a touché un plus haut depuis la Covid, au-delà de 14 jours accentuant fortement le risque commercial. L'année se conclut donc sur 70 000 défaillances d'entreprises, un niveau historique qui, au-delà d'une conjoncture difficile, peut questionner sur les faiblesses financières (capitaux insuffisants), logistiques (Supply Chain peu résiliente) ou structurelles (numérisation incomplète) de l'écosystème entrepreneurial français. »

19 024 défaillances enregistrées au 4^{ème} trimestre, un record absolu pour un T4

Au 31 décembre 2025, on enregistre **19 024 ouvertures** de procédures collectives sur les 3 derniers mois. Il s'agit d'un **record absolu pour cette période** : c'est 4 000 jugements de plus que la moyenne des T4 des 15 dernières années. **Sur l'ensemble de l'année, nous approchons un pic sans précédent de 70 000 défauts (69 957 : +3,1 %).**

Cette volumétrie est d'une envergure inédite, mais elle s'inscrit dans une tendance de **très net ralentissement** depuis plusieurs mois. La hausse du nombre de défauts au T4 2025 est inférieure à 2 % (+1,7 %) après avoir dépassé +10 % au T4 2024, +38 % en 2023 et +48 % fin 2022.

Nombre de défaillances d'entreprises par type de procédure par année et au T4

	2021	2022	2023	2024	2025	Évolution 2025/2024	2024 T4	2025 T4	Évolution T4 2025/2024
Sauvegardes	733	1 128	1 537	1 549	1 543	-0,4%	432	432	0,0%
Redressements ou Liquidations judiciaires directes	27 747	41 503	56 476	66 281	66 414	+3,2%	18 277	18 592	+1,7%
dont RJ	6 554	10 179	15 185	19 641	21 336	+8,6%	5 529	6 006	+8,6%
dont LJ	21 193	31 324	41 291	46 640	47 078	+0,9%	12 748	12 586	-1,3%
Total France	28 480	42 631	58 013	67 830	69 957	+3,1%	17 709	19 024	+1,7%
Dont PME-ETI >= 100 salariés	74	96	172	199	236	+18,6%	49	58	+18,4%
Ensemble emplois menacés	94 400	145 700	244 800	255 700	267 200	4,5%	67 900	68 000	+0,1%

Les liquidations judiciaires reculent en fin d'année

Autre signal positif, si les deux tiers (66 %) des jugements prononcés concernent des **liquidations judiciaires directes (LJ)**, leur nombre recule de 1,3 % sur le 4^e trimestre, aux environs de 12 500 procédures. Sur l'année, avec à peine plus de 47 000 jugements, les liquidations s'établissent en légère hausse de 0,9 %.

A l'inverse, le nombre de **redressements judiciaires (RJ)** augmente de 8,6 % au T4 2025 avec 6006 procédures. La trajectoire est identique sur l'année. On compte au total 21 300 redressements judiciaires sur 2025.

Les **procédures de sauvegarde** se stabilisent à 432 ouvertures au 4^e trimestre et légèrement au-dessus de 1 540 sur l'année.

Le dispositif de **procédure de traitement de sortie de crise** est resté peu utilisé : 99 en 2025 contre 100 en 2024. Instituée en 2021 et jusqu'à juin 2023 pour permettre aux entreprises de moins de 20 salariés de faire face aux conséquences économiques du contexte Covid, la procédure a été réactivée par la loi d'orientation et de programmation du ministère de la justice 2023-2027 ; ceci pour deux ans à compter du 22 novembre 2023 jusqu'au 21 novembre 2025 inclus.

La fragilité des PME-ETI se confirme et pèse lourdement sur l'emploi

La situation des PME-ETI d'au moins 100 salariés continue de se dégrader. Le nombre de défaillances augmente fortement par rapport à la moyenne nationale. Au T4, pas moins de 58 PME-ETI d'au moins 100 salariés ont fait défaut. Une hausse trimestrielle de 18,4 % (vs. 1,7 % au global) qui confirme la tendance annuelle de + 18,6 % (vs. 3,1 % au global), pour un total de 236 défauts sur 2025.

Dans ces conditions, **le nombre d'emplois menacés dépasse 267 000 en 2025 et 68 000 sur le 4^e trimestre.** Un point positif à retenir malgré tout : ces PME-ETI anticipent davantage leurs difficultés et 90 % d'entre elles parviennent à éviter la liquidation. Elles bénéficient ainsi d'une poursuite d'activité à la faveur d'un redressement (75 %) ou d'une sauvegarde (14 %).

Trois grands secteurs d'activité sont surreprésentés parmi ces grandes défaillances. Premièrement l'industrie manufacturière : elle **concentre 21 % des défauts** alors qu'elle représente moins de 4 % des défaillances à l'échelle globale. Deuxièmement **le secteur social : 12 % des faillites d'au moins 100 salariés, contre 2 % de l'ensemble des procédures.**

Enfin **les services administratifs aux entreprises**, qui représentent **19% (46)** des grands défauts contre 7% de l'ensemble des défaillances.

A l'opposé du spectre, les plus **petites entreprises comptant moins de 3 salariés** sont aussi plus nombreuses à défaillir sur ce 4^e trimestre. 14 162 structures ont fait l'objet d'une procédure collective en fin d'année, soit + 5 % par rapport au T4 2024. Sur l'ensemble de l'année, on enregistre une hausse de 4 %.

Le bilan est plus « engageant » du côté des entreprises **de 3 à 99 salariés**. 4800 défaillances ont été enregistrées au cours du 4^e trimestre, en **recul de 7 % par rapport au même trimestre 2024.** Sur l'ensemble de l'année 2025, la hausse globale est de 1 % sur ces structures, avec 18 440 jugements.

Les entreprises anciennes restent fragiles, les plus jeunes sont à la peine

3 600 sociétés **établies depuis plus de 15 ans** ont fait défaut au 4^e trimestre, un nombre **en hausse de 5,9 %** pour une trajectoire de **+8,8 % (13 900) en année pleine.**

Les entreprises les plus jeunes, de **moins de trois ans**, sont à peine moins nombreuses (3 138) au 4^e trimestre et affichent également une **tendance au-dessus de la moyenne sur l'année : +7,2 % vs. 3,1 %.** Le 4^e trimestre est cependant plus encourageant avec une **hausse contenue à +2,2 %** (vs. +1,7 % au global).

Les entrepreneurs individuels sous tension, en particulier pour les taxis et la livraison à domicile

Jeunes ou anciennes, les **sociétés commerciales** concentrent 82 % des défaillances soit 57 240 en 2025 comme en 2024. Si les **entreprises individuelles (qui incluent les autoentrepreneurs)** représentent moins de 15 % des défauts (9 600), leur situation se dégrade radicalement avec **+ 25 % de procédures sur un an.** Le phénomène est particulièrement **visible dans le transport**, où les chiffres s'affolent (+120 %) ; et plus précisément pour les **taxis (+137 %)** et la **livraison à domicile de colis et repas (+255 %).**

La construction va mieux et le commerce de détail se ragaillardit mais les services, l'industrie manufacturière, l'agriculture et le sanitaire & social sont encore fragilisés au T4

• CONSTRUCTION : le secteur tire la tendance globale favorablement

Bien orienté sur l'année (-3,2 %), le secteur accélère son redressement sur le dernier trimestre. La **construction**, qui concentre un quart des procédures (25 %), enregistre **4 696 défauts** sur le 4^e trimestre dont plus de 3 800 dans les seules activités du **bâtiment**. C'est 8,1 % de moins par rapport au même trimestre

2024. Ce bon chiffre est porté par le **gros œuvre** (-9 %) où les jugements reculent de 10 % en maçonnerie et 11 % en maison individuelle. Dans le **second œuvre** (-2 %), la tendance est plus modérée, freinée par les mauvais chiffres en **plâtrerie** (+10 %), **charpente** (+10 %) ou **couverture** (+17 %).

Les **travaux publics** (-13 %) sont bien orientés.

L'immobilier (-21 %) se redresse sensiblement dans les **agences immobilières** (-16 %) et plus encore dans la **promotion immobilière** (-74 %).

- **COMMERCE : les activités de détail en léger recul**

Le **commerce** (+1,6 %) est aligné sur la tendance globale (+1,7 %) au 4^e trimestre (**3 734 défauts**), tiré par les bonnes performances du commerce de détail qui pèse pour plus de la moitié des défauts du secteur. En effet, les **activités de détail** présentent un léger recul (-0,7 %), certes timide mais encourageant. Le **bricolage et l'équipement du foyer** affichent la meilleure performance (-13 %) devant **l'habillement** (-5 %). Les activités de **soin à la personne & optique**, notamment l'optique, basculent nettement dans le rouge (+28 %).

Le **commerce et la réparation véhicules** restent fragiles sur le 4^e trimestre (+7,4 %). La **vente de véhicules automobiles** accuse une dégradation de +14 % et la **réparation** de +8 %.

La situation reste tendue pour les **grossistes** (+2 %) en particulier dans les **matériaux de construction** (+13%). La tendance s'améliore dans le **textile de gros** (-9%).

- **INDUSTRIE : encore compliqué en manufacture**

Les défaillances dans **l'industrie** (**1 185**) augmentent plus vite sur le 4^e trimestre (+4,7 %) que sur l'ensemble de l'année (+2,7 %). Cette tendance est tirée par **l'industrie manufacturière** (+6,4 %) plus que par **l'agroalimentaire** (+2,2 %) qui résiste, portée par la **boulangerie** (-5 %). En manufacture, les évolutions sont sévères en fabrication de **vêtements** (+20 %) ou **mécanique industrielle** (+68 %) mais favorables pour **l'imprimerie** (-21 %) ou la fabrication de **structures métalliques** (-24 %).

- **SERVICES : les services aux entreprises en tension ; le conseil et la communication encore fragilisés**

Dans les **services aux entreprises** (2 690), la hausse de 5 % est notamment liée aux **activités administratives** (+8,6 %), et en particulier la **propreté** (+17 %) ou la **location de courte durée de voitures** (+27 %). La **sécurité privée** (-4 %) reprend son souffle et les services **d'aménagement paysager** tentent de résister (-1 %). Pour les services **scientifiques et techniques**, l'évolution (+1 %) est encourageante même si le **conseil pour les affaires** ne parvient pas à inverser la tendance (+4 %).

Dans les **services informatiques** (-5,2 %), la trajectoire est meilleure pour la **programmation** (-16 %) tandis que le **conseil** est plus en peine (+12 %). Les activités **d'information et communication** (+7,2 %) sont particulièrement tendues dans les métiers de **production de films**, qu'il s'agisse des cibles télévision (+63 %), publicitaire (+88 %) ou cinéma (+19 %).

Pour les **services aux consommateurs** (+4 %), les **coiffeurs** (-9 %) repassent enfin dans le vert contrairement aux **soins de beauté** (+2 %). Les autres **services à la personne** dérapent fortement (+45 %) ; il s'agit d'activités très diverses qui vont de la conciergerie au toilettage pour animaux en passant par le multiservice, la voyance ou le tatouage.

- **TRANSPORTS : le risque est plutôt sur le B2C, la livraison à domicile dévisse**

931 **transporteurs** ont défailli sur cette fin d'année, un nombre en hausse de 4,4 %, avec de très fortes disparités. Ainsi, le **transport routier de marchandises** (-16,3%) tient parfaitement la route, qu'il s'agisse du fret de proximité (-15 %) ou de l'interurbain (-21%). Le **déménagement** reste à l'inverse en difficulté (+32 %).

Les autres activités de transport dévissent fortement (+38,8 %) lestées par les défauts de **taxis** (+33 %) et de **livraison de colis ou repas à domicile** (+220 %).

- **CHR : seule l'hôtellerie tient bon**

2 119 établissements de **restauration** sont tombés sur le T4, et le rythme ne ralentit pas (+8 %) ; une dégradation constatée à la fois en restauration **traditionnelle** (+7 %) et **rapide** (+8 %).

Les **débits de boisson** ne font pas mieux (+7 %).

L'**hébergement** (+5 %) tient en **hôtellerie** (-19 %) mais souffre en **hébergement touristique de courte durée** (+36 %).

- **AGRICULTURE : une fin d'année bien délicate**

Le secteur voit ses défaillances sérieusement augmenter (+14,4 %) en T4 comme sur l'année (+15,8%). Près de 500 exploitations sont tombées cette fin d'année dont plus de la moitié dans la **culture**. La **viticulture**, notamment, enregistre une dégradation toujours forte (+18 %). 60 % des viticulteurs se situent dans la seule région Nouvelle Aquitaine.

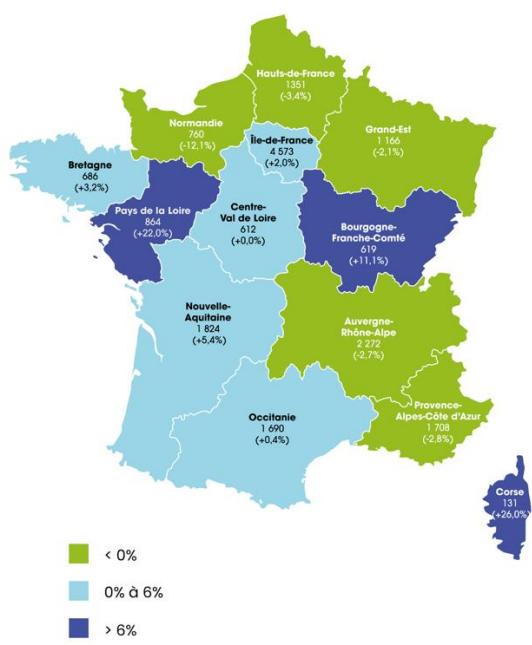
- AUTRES ACTIVITES : la santé et le social en difficulté**

Le secteur de **la santé humaine et action sociale** est encore fortement dégradé sur le T4 (+28,2 %) et sur l'ensemble de l'année (+31,8 %).

Dans la santé, la sinistralité est forte pour les activités **d'infirmiers** (+30 %) tandis que, dans le social, les **crèches** accusent une dégradation de +30 %. Dans **l'enseignement** (+20,9%), la tendance est alourdie par la **formation continue d'adultes** (+29 %).

Des disparités persistantes dans les territoires

Carte d'évolution des défaillances par région en 2025 T4 / 2024 T4



Cinq régions basculent dans le vert sur ce dernier trimestre

La **Normandie** signe un très bon dernier trimestre, et une année 2025 encourageante. Un an plus tôt, la région affichait la plus forte dégradation de l'hexagone (+31 %). Sur ce 4^e trimestre 2025, elle offre l'amélioration la plus rapide (-12,1 % ; 760 défaillances). Sur 2025, la Normandie enregistre 47 sauvegardes et 2 785 ouvertures de RJ ou LJ, en augmentation de +1,6 % contre +3,2 % sur l'ensemble du territoire. Le nombre de défaillances est très élevé, il faut remonter à 2015 (2 796 RJ/LJ) pour trouver une année plus sinistrée.

Les **Hauts-de-France** se hissent sur la seconde marche du podium ce 4^e trimestre avec 1 351 ouvertures, un nombre en baisse de -3,4 % par rapport au même trimestre 2024. Sur l'année entière, la région enregistre 87 sauvegardes et 4 951 ouvertures de RJ ou LJ, un nombre en hausse de +2,1 % mais inférieur à la moyenne nationale (+3,2 %). Le niveau des défaillances reste très élevé : il faut remonter à 2015 pour retrouver un niveau équivalent.

La **Provence-Alpes-Côte d'Azur** est bien orientée sur ce dernier trimestre et sur l'ensemble de l'année. La quasi-stabilité du nombre de défaillances observées fin 2024 se poursuit sur ce 4^e trimestre 2025 où la région enregistre la troisième meilleure performance nationale avec une baisse des défaillances de -2,8 % (1 708 procédures collectives). Sur l'année entière, la région compte 97 sauvegardes et 6 329 ouvertures de RJ ou LJ, un nombre en baisse de -5,5 % contre +3,2 % sur l'ensemble du territoire. Cependant, le niveau des défaillances demeure élevé ; il faut remonter à 2015 pour retrouver un volume comparable.

L'**Auvergne-Rhône-Alpes** affiche une progression en fin d'année mais reste sur une année 2025 record. Sur ce 4^e trimestre 2025, la tendance s'améliore très sensiblement avec un reflux de -2,7 %. Pourtant, en dépit de cette meilleure fin d'année, la sinistralité 2025 reste très élevée avec un peu plus de 200 sauvegardes, comme en 2024, mais 8 116 RJ/LJ enregistrés, un nombre historique.

Le **Grand Est** enregistre un recul des défauts sur ce 4^e trimestre et se stabilise sur 2025. Alors qu'au 4^e trimestre 2024, la région parvenait à contenir la hausse des défauts à +2,2 %, un an plus tard, le Grand Est fait mieux que résister : les ouvertures de procédures collectives reculent de -2,1 %. Cette performance de fin d'année, permettant d'afficher sur la totalité de 2025 une stabilité quasi parfaite pour 4 539 défaillances dont 4 439 RJ/LJ. Ce nombre reste important, il est le plus haut depuis 2016.

Cinq régions contiennent la hausse des défauts sous 6 % au cours du 4e trimestre

Le **Centre-Val de Loire** stabilise ses défauts en fin d'année. La région fait mieux qu'au 4^e trimestre 2024 (+3,7 % de défauts) : un an plus tard, les ouvertures de procédures collectives se stabilisent en fin d'année. Cette performance du T4 permet de limiter la hausse sur la totalité de 2025 à +2,6 %. En année pleine, la région compte ainsi 50 sauvegardes et 2 244 RJ/LJ, un nombre au plus haut depuis 2015.

L'**Occitanie** parvient aussi à stabiliser le nombre de défauts au 4^e trimestre. Au 4^e trimestre 2024, la région enregistrait une hausse de +5,8 % des défauts. Un an plus tard, les ouvertures de procédures collectives se maintiennent (+0,4 %) en fin d'année en Occitanie. Malgré cette performance du T4, les défauts augmentent encore de +3,6 % en 2025. La région compte ainsi 178 sauvegardes et 6 059 RJ/LJ, un nombre au plus haut depuis 2013.

L'**Île-de-France** se maintient à +2 % sur ce dernier trimestre et l'ensemble de l'année 2025. Au 4^e trimestre 2024, la région accusait encore une forte augmentation de +17,8 % des défauts. Un an plus tard, le rythme (+2 %) des ouvertures de procédures collectives est proche de la moyenne nationale (+1,7 %). Sur l'ensemble de l'année, la région compte 205 sauvegardes et 16 237 RJ/LJ, un nombre historique en hausse de +2 %.

La **Bretagne** stabilise son niveau de défauts au 4^e trimestre. Au 4^e trimestre 2024, la région affichait une hausse de +3,7 % des défauts. Un an plus tard, les ouvertures de procédures collectives augmentent à peine moins vite (+3,2 %) en Bretagne. Dans ces conditions, l'augmentation est comparable en 2025 (+3,1 %). Sur l'ensemble de l'année, la région compte 77 sauvegardes et 2 523 RJ/LJ, un volume au plus haut depuis 2015.

La **Nouvelle Aquitaine** enregistre un ralentissement des défauts au 4^e trimestre, mais maintient encore une forte hausse des défaillances sur 2025. Au 4^e trimestre 2024, la région accusait une envolée de +17,4 % des défauts. Un an plus tard, les ouvertures de procédures collectives ralentissent (+5,4 %). Sur l'ensemble de l'année, la hausse est encore sensible (+9,5 %). La Nouvelle-Aquitaine compte 291 sauvegardes et 6 470 RJ/LJ, un volume historique.

Une fin d'année difficile pour quatre régions

La **Bourgogne-Franche-Comté** limite sa dégradation en 2025, malgré une fin d'année difficile. Au 4^e trimestre 2024, la région se distinguait par une baisse sensible des défaillances d'entreprises (-5,3 %) mais, un an après, la performance n'a pu être reproduite. Au cours du 4^e trimestre 2025, les défauts s'envolent de +11,1 %. Sur l'ensemble de l'année, la Bourgogne-Franche-Comté compte 53 sauvegardes et 2 259 RJ/LJ, un nombre au plus haut depuis 2015 et en hausse +3,4 %, légèrement au-dessus de la moyenne nationale (+3,2 %).

En **Pays de la Loire**, malgré une fin d'année difficile, la dégradation reste contenue en 2025. Au 4^e trimestre 2024, la région était déjà dans le rouge (+8 %) mais un an après la dégradation s'accélère encore (+22 %). Sur l'ensemble de l'année, la région compte 89 sauvegardes et 3 174 RJ/LJ, un volume supérieur aux 3 000 RJ/LJ des années 2013 et 2015.

De son côté, la **Corse** enregistre un lourd dernier trimestre. Au 4^e trimestre 2024, la région était très favorablement orientée (-16,1 %) mais un an après, la performance n'est pas confirmée et la Corse accuse une forte dégradation sur le 4^e trimestre 2025 (+26 %). Sur l'ensemble de l'année, la région compte 9 sauvegardes et 468 RJ/LJ, un nombre au plus haut et en forte hausse de +14,1 %, bien au-dessus de la moyenne nationale (+3,2 %).

Dans les **territoires ultramarins**, seule la Réunion est dans le vert. Au 4^e trimestre 2024, l'Outre-Mer avait contenu la hausse des défauts à +6 % mais un an après, la situation se dégrade fortement sur le 4^e trimestre 2025 (+24,1 %). Sur l'ensemble de l'année, les territoires d'Outre-Mer comptent 52 sauvegardes et 2 360 RJ/LJ, un volume au plus haut et en forte hausse de +13,8 %, bien au-dessus de la moyenne nationale (+3,2 %).

Thierry Millon conclut : « *La trajectoire a commencé à s'inverser sur les comportements de paiement qui s'améliorent modestement sur le dernier trimestre. Dans le même temps, la hausse des ouvertures de procédures collectives ralentit sensiblement depuis plusieurs mois portant l'espoir d'un léger repli en 2026. Cependant, malgré le regain de croissance attendu, fragilités économiques et contraintes règlementaires demeurent. Les perturbations logistiques persistent pesant sur les délais d'approvisionnement et les besoins en fonds de roulement ; le Mécanisme d'Ajustement Carbone aux Frontières (MACF) renchérit les importations de produits très émetteurs ; la facturation électronique, obligatoire en réception dès septembre, impose une adaptation rapide. Les entreprises devront donc redoubler d'audace et conjuguer prudence financière et anticipation stratégique pour rester compétitives.* »

L'étude complète « Défaillances et sauvegardes d'entreprises – 4e trimestre et bilan 2025 » est disponible en ligne en cliquant ici

Méthodologie | Les statistiques Altares de défaillances d'entreprises comptabilisent l'ensemble des entités légales disposant d'un numéro SIREN (entreprises individuelles, professions libérales, sociétés, associations) et ayant fait l'objet d'un jugement d'ouverture de procédure prononcé par un Tribunal de Commerce ou Judiciaire (ex TGI - TI)

Glossaire | La défaillance d'entreprise correspond à l'ouverture d'une procédure de sauvegarde, redressement judiciaire ou liquidation judiciaire directe auprès d'un Tribunal de Commerce ou Judiciaire. Cela concerne aussi les ouvertures après résolution du plan de redressement. En revanche, les statistiques de défaillances ne considèrent ni les procédures amiables (mandat adhoc ou conciliation) ni les suites d'ouverture (arrêt de plan ou conversion en liquidation).

À propos d'Altares | www.altares.com

Altares est l'expert de la donnée d'entreprise, créateur de solutions de pilotage et d'indicateurs de la santé économique et extra-financière des entreprises et des organismes publics, au sein de leur écosystème.

Grâce à ses outils et ses informations, Altares aide les responsables des structures privées et publiques, de toute taille et de tout secteur d'activité, à prendre sereinement des décisions éclairées.

Partenaire exclusif en France, au Benelux et au Maghreb de Dun & Bradstreet, 1er réseau international d'informations sur les entreprises, Altares s'appuie sur une base de données mondiale de plus de 550 millions d'entités légales (dont 11 millions en France) pour aider les acteurs économiques à se développer durablement, en intégrant, entre autres, les enjeux essentiels de conformité et de RSE.

Contacts presse | Agence Coriolink

Loréane Cabezuelo – 07 86 80 45 26 – loreane.cabezuelo@coriolink.com

Urielle Dutartre – 06 62 82 71 62 – urielle.dutartre@coriolink.com